

# Protocole sanitaire

Entrée en vigueur le 08/02/2021

## Groupe scolaire Iqra



Les mesures présentées ci-après reposent sur le protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles et établissements secondaires, dans le contexte COVID-19 émis par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports mis à jour le 28/01/2021.

Le groupe scolaire Iqra, continue à accueillir tous les élèves, sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. **Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe ou de l'établissement.**

Les mesures mises en place au sein de l'établissement dans la lutte contre la propagation du virus sont les suivantes :

- Les adultes ou élèves, testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre au foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme cas contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire et doivent impérativement en informer la Direction.
- Les familles aux abords de l'école veillent à maintenir la distance minimum d'un mètre entre chaque personne.

- L'accès des accompagnateurs au bâtiment scolaire doit se limiter au strict nécessaire et se faire après une désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

- La distanciation physique d'un mètre entre les élèves de classes différentes, sera maintenue à chaque fois qu'elle sera matériellement possible et l'espace sera organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre élèves.

- Les gestes barrières, rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.



**Le lavage des mains** (ou la désinfection des mains) doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école,
- avant et après le repas,
- avant et après les récréations,
- après être allé aux toilettes,
- avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Tous les élèves, à partir du CP doivent obligatoirement être munis d'une petite bouteille de gel hydro-alcoolique.**



### Le port du masque

Le port **d'un masque "grand public" de catégorie 1** est obligatoire **pour tous les personnels, pour tous les élèves à partir de 6 ans et pour tout adulte pénétrant le bâtiment**, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

**Il appartient aux parents de fournir des masques en quantité suffisante à leurs enfants (deux masques par jour).**



### La ventilation des classes

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles et locaux sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves et pendant les intercourrs, à chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

**Les salles de classe seront aérées au minimum quelques minutes toutes les heures.**



### Les arrivées et départs de l'école

À l'accueil, un contrôle de la température des élèves est effectué. En cas de fièvre décelée, l'élève ne pourra être admis et il devra rentrer avec son parent.

Les regroupements des familles aux abords de l'école sont proscrits et les familles veilleront à respecter la règle de distanciation physique entre eux.

- Au sein de l'établissement les déplacements des élèves seront organisés de façon à limiter le brassage des élèves de groupes différents autant que nécessaire. La circulation des élèves dans le bâtiment sera limitée, organisée et encadrée.

### La pause méridienne

Le non brassage entre élèves de classes différentes est observé. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation physique.



**Il faudra veiller à la mise en oeuvre de la distanciation de deux mètres entre différentes classes.**



**Le nettoyage et la désinfection** de l'établissement est réalisé quotidiennement. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et espaces communs est réalisé plusieurs fois par jour.

**Les tables sont nettoyées et désinfectées, a minima, avant et après chaque repas.**

- Les parents sont informés des conditions du fonctionnement de l'école, des mesures prises, des moyens mis en oeuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ; de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève; des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.
- Les parents doivent déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer, en précisant si c'est l'élève qui est concerné ; ils surveillent et déclarent à l'école l'apparition d'éventuels symptômes évocateurs.
- Les familles privilégient la communication à distance; les rendez-vous et les réunions d'information destinées aux familles seront assurés par visio-conférence.



**En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

:

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

**Le protocole préventif suivant est appliqué :**

L'élève est immédiatement isolé avec un masque, dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans le respect des gestes barrière en attendant son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

L'administration appellera sans délai les parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

Le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

En cas de test positif, nous informerons les services académiques, et les autorités sanitaires, ainsi que les personnels et les parents d'élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.